Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_32-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 31
Présents : 30
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Rault, M. Sourdin Pierre, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : M. De Gouvion Saint Cyr, M. Vallée, Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_32_020_7.1 : Reprise et affectation des résultats 2025

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-Président aux Finances expose que, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Les cadres budgétaires et comptables M57 et M43 permettent cependant de reprendre le résultat avant le vote du CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat.

Cette reprise est possible sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (31 janvier 2026) et avant la date limite de vote du budget (30 avril cette année).

Au-delà de la simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote des CFU.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_32-DE

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation.

Si le CFU 5compte Financier Unique) fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Les CFU 2025 ne pouvant être adoptés avant le vote des budgets 2026,

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose au Conseil Communautaire de reprendre par anticipation les résultats 2025, et de statuer sur la prévision d'affectation de ces résultats dans les BP 2026 comme suit :

BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	-28 584,49
Résultat antérieur reporté	4 037 414,79
Intégration résultat clôture photovoltaïque	32 082,48
Résultat à affecter	**4 040 912,78**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	1 421 963,95
Solde des restes à réaliser	-984 749,11
Intégration résultat clôture photovoltaïque	5 833,84
Besoin de financement	**0,00**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement R002	4 040 912,78

BUDGET LOGEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	-50 832,37
Résultat antérieur reporté	15 320,31
Résultat à affecter	**-35 512,06**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	124 160,36
Solde des restes à réaliser	59 303,30
Besoin de financement	**0,00**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement R002	-35 512,06

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_32-DE

BUDGET ENTREPRISE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	4 426,76
Résultat antérieur reporté	503,67
Intégration résultat clôture ecobatys	34 747,64
Résultat à affecter	**39 678,07**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	700 215,36
Solde des restes à réaliser	0,00
Intégration résultat clôture ecobatys	9 450,81
Besoin de financement	**0,00**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement R002	39 678,07

BUDGET SPANC

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	78 826,70
Résultat antérieur reporté	148 844,23
Résultat à affecter	**227 670,93**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	23 910,62
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	**0,00**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement R002	227 670,93

ORDURES MENAGERES

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	-494 163,66
Résultat antérieur reporté	509 105,16
Résultat à affecter	**14 941,50**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	**0,00**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement R002	14 941,50

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_32-DE

ZONES D'ACTIVITES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	19 715,30
Résultat antérieur reporté	273 027,89
Résultat à affecter	**292 743,19**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	-3 091 316,68
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement	**0,00**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement R002	292 743,19

SANTE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	34 382,81
Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat à affecter	**34 382,81**
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé estimé	-922 043,50
Solde des restes à réaliser	872 675,76
Besoin de financement	**-49 367,74**
AFFECTATION	
Affectation en réserve R1068 en investissement	34 382,81
Report en fonctionnement R002	0,00

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la validation du Comptable public en date du 27 février 2026

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose :

- **De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 aux budgets primitifs 2026, tels que présentés ci-dessus ;**
- **D'approuver les propositions d'affectation des résultats telles que présentées ci-dessus.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT

Marches de Bretagne
REPUBLIQUE FRANÇAISE
I. et V.